



POLITIQUE SALARIALE 2021

3^e et dernière réunion

Aujourd'hui 5 mai s'est déroulée la troisième réunion de négociation de la politique salariale pour la période juillet 2021-juin 2022.

La Direction a annoncé que cette réunion serait la dernière et propose les mesures suivantes, **applicables au 1^{er} juillet 2021** :

- **Augmentation générale de 1 % avec un montant minimum de 35 €* (non-cadres et cadres I à IIIB)**
- **Budget 1 % pour augmentations individuelles des cadres BIV.**
- **Revalorisation du salaire-plancher à 1 735 €.**
- **Campagne de promotions incluant la mise au salaire mini*.**

** Ces dispositions portent la politique salariale globale à +1,4 %.*

Malgré un contexte économique qui reste difficile et des perspectives toujours incertaines, la **CFE-CGC** note que ses revendications ont été prises en compte : il y aura une politique salariale **dès juillet 2021** pour **préserver le pouvoir d'achat de tous les salariés.**

La **CFE-CGC** a entendu l'engagement de la Direction d'une **campagne de promotions volontariste supérieure à celle de l'exercice 2019.** Cela est **indispensable pour reconnaître les responsabilités exercées** par les salariés et les conséquences du plan Odyssey.

L'accord est soumis à la signature du 10 au 11 mai.
La CFE-CGC va réunir ses conseils syndicaux.